

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2024

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Julie Dufour, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Lorraine pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

Signature _____ Date 30 mai 2025 _____

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	33
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	34
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	35
Situation financière par organismes	36
Charges par objets	37
Excédent (déficit) accumulé	38
Avantages sociaux futurs	42

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	56
Analyse des charges consolidées	68

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la **Ville de Lorraine**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Ville de Lorraine** et de ses organismes contrôlés et partenariats (« le groupe »), qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Ville de Lorraine** au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la ville n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2024, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. La ville n'a pas obtenu les informations concernant le coût de désamiantage et le risque de présence d'amiante devant être utilisés pour calculer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers consolidés, aux charges ou à d'autres postes des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations – Informations financières établies à des fins fiscales

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous attirons l'attention sur le fait que la **Ville de Lorraine** inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO s.e.n.c.r.l.

BCGO s.e.n.c.r.l.

Vaudreuil-Dorion, le 30 mai 2025

1 Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Revenus				
Taxes	1	16 830 330	16 857 165	16 370 539
Compensations tenant lieu de taxes	2	178 500	182 918	169 590
Quotes-parts	3			
Transferts	4	1 184 937	3 175 269	2 417 380
Services rendus	5	427 961	528 885	452 043
Imposition de droits	6	1 310 875	2 307 514	1 516 726
Amendes et pénalités	7	531 010	508 461	516 056
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	207 123	224 493	286 607
Autres revenus	10	108 112	141 221	48 043
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	20 778 848	23 925 926	21 776 984
Charges				
Administration générale	14	4 051 042	4 528 007	3 746 503
Sécurité publique	15	4 088 107	4 483 432	4 023 104
Transport	16	2 766 605	3 441 047	3 423 557
Hygiène du milieu	17	4 048 271	4 365 645	4 229 276
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19	377 536	994 339	990 001
Loisirs et culture	20	3 723 519	4 081 932	3 810 519
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	839 730	770 688	637 079
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	19 894 810	22 665 090	20 860 039
Excédent (déficit) lié aux activités	25	884 038	1 260 836	916 945
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		52 937 362	52 020 417
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		52 937 362	52 020 417
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		54 198 198	52 937 362

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	2 342 617	1 155 180
Débiteurs (note 5)	2	9 094 869	7 979 649
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	142 104	192 203
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	11 579 590	9 327 032
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	3 766 966	3 840 752
Revenus reportés (note 11)	12	28 748	140 993
Dette à long terme (note 12)	13	18 465 950	18 526 039
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	284 398	60 538
Autres passifs (note 14)	15		
	16	22 546 062	22 568 322
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(10 966 472)	(13 241 290)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	64 942 669	65 965 880
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	16 962	16 261
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	205 039	196 511
	23	65 164 670	66 178 652
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	54 198 198	52 937 362
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	54 198 198	52 937 362
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	54 198 198	52 937 362
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Budget	Réalisations	
		2024	2024	2023
Excédent (déficit) lié aux activités	1	884 038	1 260 836	916 945
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)(	2 081 584)(	5 548 871)
Produit de cession	3		8 303	4 923
Amortissement	4	116 066	3 104 103	2 973 815
(Gain) perte sur cession	5		(7 611)	(4 923)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	116 066	1 023 211	(2 575 056)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(701)	(7 185)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(8 528)	13 718
	13		(9 229)	6 533
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	1 000 104	2 274 818	(1 651 578)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(13 241 290)	(11 589 712)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(13 241 290)	(11 589 712)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(10 966 472)	(13 241 290)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 260 836	916 945
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	3 104 103	2 973 815
Autres			
▪ Prov. moins-value placement	3.1	189	1 666
▪ Perte sur cession d'immobilisations	3.2	(7 611)	
	4	4 357 517	3 892 426
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(1 115 220)	880 140
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(73 786)	(728 279)
Revenus reportés	8	(112 245)	4 021
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	223 860	(46 065)
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(701)	(7 185)
Autres actifs non financiers	12	(8 528)	13 718
	13	3 270 897	4 008 776
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 (	2 081 584)(	5 548 871)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	8 303	
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16 (	)	)
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(2 073 281)	(5 548 871)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19 (	29 957)(	32 864)
Remboursement ou cession	20	79 867	17 817
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21 (	)	)
Cession	22		
	23	49 910	(15 047)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	6 165 380	5 813 797
Remboursement de la dette à long terme	25 (	6 226 630)(	5 751 449)
Variation nette des emprunts temporaires	26		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	1 161	2 702
Autres			
▪	28.1		
	29	(60 089)	65 050
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	1 187 437	(1 490 092)
Solde déjà établi	31	1 155 180	2 645 272
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	32		
Solde redressé	33	1 155 180	2 645 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	2 342 617	1 155 180

Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville de Lorraine est un organisme municipal existant en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (LRQ, c C-19). Elle est dirigée par un conseil.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes:

A) Périmètre comptable et partenariats

a) Périmètre comptable

S/O

b) Partenariats

Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville de Lorraine. Ils incluent aussi les actifs, les passifs, les revenus et les charges, consolidés ligne par ligne, des organismes avec qui elle a signée des partenariats. Cette consolidation inclut les régies intermunicipales suivantes :

- La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville est consolidée à un taux de 11,21 % pour les résultats et pour l'état de la situation financière;

- La Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine est consolidée à un taux de 28,75 % pour les résultats et à un taux de 40,63 % pour l'état de la situation financière.

Au cours de l'exercice, la Ville a versé des quotes-parts et des sommes pour l'achat de services en vertu d'ententes à des organismes municipaux et supramunicipaux.

Montant	Consolidé
(\$)	(O/N)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

M.R.C DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	82 100 \$	N
VILLE DE ROSEMÈRE (EAU)	651 081 \$	N
VILLE DE BOIS DES FILION (INCENDIE)	620 531 \$	N
VILLE DE BOIS DES FILION (D.D.D.)	104 382 \$	N
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE ROSEMÈRE ET DE LORRAINE	681 601 \$	O
RÉGIE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE	2 551 617 \$	O
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN	608 310 \$	N

De plus, elle est solidairement et conjointement responsable de la dette de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine pour un montant de 275 474 \$ et de la dette de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour un montant de 204 406 \$.

L'expression « Administration municipale » utilisée réfère à la Ville de Lorraine excluant les organismes qu'elle contrôle.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passifs, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations, la provision à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La politique de la ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et sont constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par l'organisme municipal en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'organisme municipal comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, l'organisme municipal est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

E) Actifs non financiers

La ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers puisqu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations

Les immobilisations, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures	Variant de 15 à 40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	Variant de 5 à 20 ans
Ameublement et équipements de bureau	Variant de 4 à 10 ans
Machinerie, outillages et équipements	Variant de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée restante de l'entente

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus

Revenus autres que les recettes fiscales et les revenus de transfert

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les revenus, autres que les recettes fiscales et les revenus de transfert, sont constatés lorsque l'opération ou l'événement s'est produit, que l'entité s'attend à en obtenir les avantages économiques futurs et de façon distincte s'il s'agit d'une opération avec ou sans contrepartie (avec ou sans obligation de prestation). Une opération avec contrepartie est une opération dans le cadre de laquelle des biens ou des services sont fournis à un payeur en échange d'une valeur. Dans le cas contraire, une opération sans contrepartie est une opération ou un événement qui n'implique pas de transmission directe de biens ou de services au payeur tels que l'imposition d'une amende ou d'une contravention.

Les revenus d'une opération avec contrepartie sont constatés lorsque l'entité remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Pour les opérations avec contrepartie, l'entité doit identifier si l'opération comprend plusieurs services et biens distincts. Chaque bien ou service distinct s'accompagne d'une obligation de prestation à traiter séparément où le prix de transaction sera réparti sur l'ensemble des biens et services distincts de l'opération.

Les revenus d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'une opération ou un événement passé est à l'origine d'un actif.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées de façon brute en tenant compte des critères de constatation suivants :

- Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés lors du dépôt des rôles de perception.
- Les ajustements de revenus de taxes à la suite de l'entrée en service de modifications apportées à des immeubles ou de nouveaux immeubles sont constatés à partir des certificats émis par l'évaluateur qui ont un effet rétroactif sur l'exercice.
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;

Revenus de transfert

Les transferts sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la ville, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville et les organismes contrôlés est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auquel participe la Ville sans en être le promoteur, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville :

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 («la Loi»). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Régie en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2024 selon la méthode suivante : valeur marchande.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

- Avantages sociaux futurs :
- Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
- À titre de mesure d'allègement pour la perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants.
- À titre de mesure d'allègement pour le coût relié aux services passés découlant du rétablissement de l'indexation automatique des rentes des retraités au sens de la Loi RRSB : sur une durée équivalente au financement de ce déficit additionnel (15 ans à compter de l'année 2025).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Régie intercommunale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine

- Financement à long terme des activités de fonctionnement :
 - pour la dette à long terme de l'audit de l'usine : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;
- Financement des activités de fonctionnement:
 - pour l'excédent de financement sur les dépenses réalisées concernant l'audit de l'usine: lorsque les dépenses seront réalisées.

I) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation et des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, l'organisme municipal tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût,
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

J) Autres éléments

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

3. Modification de méthodes comptables

Adoption initiale — Revenus (chapitre SP 3400)

À compter du présent exercice, l'organisme municipal a adopté les exigences du chapitre SP 3400, *Revenus*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. Le chapitre SP 3400 comprend des exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des revenus courants dans le secteur public, notamment par une distinction entre les opérations comportant des obligations de prestations de celles qui n'en comportent aucune. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur la présentation des sources et des types de revenus importants ainsi qu'une description de la façon dont chacun des types de revenus est comptabilisé.

Les effets sur les états financiers de l'organisme municipal portent principalement sur les revenus d'imposition de droits autres que les droits de mutation immobilière, sur les services rendus, sur les amendes et pénalités ainsi que sur les autres revenus.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Ville et de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine. Les postes suivants des états financiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ont été diminués :

Débiteurs - Organismes municipaux : 359 610 \$ (40 312 \$ pour la Ville)

Revenus - Amendes et pénalités : 359 610 \$ (40 312 \$ pour la Ville)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2024	2023
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	2 342 617	1 155 180
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	2 342 617	1 155 180
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 () ()		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	2 342 617	1 155 180
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	2 051 626	627 776
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	4 605 000	4 083 397

Note

5. Débiteurs

		2024	2023
Taxes municipales	9	2 638 170	2 057 669
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	5 293 566	4 377 841
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	932 801	1 341 761
Organismes municipaux	13	37 532	
Autres			
▪ Divers	14.1	57 204	60 873
▪ Amendes & autres	14.2	135 596	140 865
▪ Autres	14.3		640
	15	9 094 869	7 979 649
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	3 455 694	3 276 057
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	3 455 694	3 276 057
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	42 424	
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	5 036 241	3 623 794
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	2 347	2 347
Ministère de la Culture et des Communications	25	117 400	358 909
Autres ministères/organismes	26	137 578	392 791
	27	5 293 566	4 377 841

Note

Les montants des débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à taux variant de 1,67 % à 3,94 % (2023 - 1,67 % à 3,72 %). Ils viennent à échéance à différentes dates entre 2032 et 2043 (2023 – 2032 et 2042).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

6. Prêts

		2024	2023
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30,1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2024	2023
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	33	142 104	192 203
Autres placements	34		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	35		
Autres placements	36		
	37	142 104	192 203
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	38		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	39	(1 781)	(158)

Note**8. Autres actifs financiers**

		2024	2023
Propriétés destinées à la revente (note 16)	40		
Autres			
▪	41,1		
	42		

Note**9. Emprunts temporaires***Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville :*

La régie de police bénéficie d'un prêt à demande renouvelable d'un montant de 2 000 000 \$ portant intérêt sur avances au taux de base de la BMO moins 1/2 pour cent. Ce prêt ne comporte aucune garantie.

De plus, une facilité de crédit Master Card d'un montant de 50 000 \$ est aussi disponible.

Ces facilités de crédit sont renouvelables une fois l'an pour une période de douze mois sur la base des états financiers audités de l'exercice.

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

La Régie a négocié une marge de crédit pour ses opérations courantes au montant de 50 000 \$ au taux préférentiel. Au 31 décembre 2024, cette marge n'était pas utilisée (0 \$ en 2023).

La Régie dispose aussi de deux financements temporaires portant intérêt au taux préférentiel pour un montant total de 3 344 000 \$. Au 31 décembre 2024, ces financements ne sont pas utilisés.

10. Créiteurs et charges à payer

		2024	2023
Fournisseurs	43	1 499 979	1 392 525
Salaires et avantages sociaux	44	1 026 535	1 212 850
Dépôts et retenues de garantie	45	161 199	488 673
Provision pour contestations d'évaluation	46		
Autres			
▪ Autres courus	47.1	777 520	191 273
▪ Organismes municipaux	47.2	162 996	433 502
▪ Intérêts sur dettes à long terme	47.3	138 737	121 929
	48	3 766 966	3 840 752

Note

11. Revenus reportés

		2024	2023
Taxes perçues d'avance	49		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	50		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	51		
Accès entreprise Québec	52		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	53		
Autres			
▪ Soutien à la coopération intermunicipale	54.1		36 055
▪ Autres	54.2	2 757	39 165
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	55		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	56		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	57		
Société québécoise d'assainissement des eaux	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪ Revenus différés - Loisirs	62.1	25 826	27 142
▪ Revenus perçus d'avance	62.2	165	38 631
	63	28 748	140 993

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2024	2023
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,95	5,75	2025	2052	64	18 465 950	18 527 200
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	18 465 950	18 527 200
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	()	(1 161)
					72	18 465 950	18 526 039

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2024
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2025	73		1 621 904			1 621 904
2026	74		1 685 672			1 685 672
2027	75		1 583 714			1 583 714
2028	76		1 647 509			1 647 509
2029	77		1 492 751			1 492 751
2030 et plus	78		10 434 400			10 434 400
	79		18 465 950			18 465 950
Intérêts et frais accessoires	80			()	()	
	81		18 465 950			18 465 950

Note

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices excluent les refinancements qui devront être réalisés aux échéances suivantes:

2025	1 065 900 \$
2026	2 381 500 \$
2027	2 256 000 \$
2028	3 071 200 \$
2029	3 455 300 \$

Lors du refinancement, l'organisme rembourse le solde au prêteur pour ensuite contracter une nouvelle dette à long terme d'un montant équivalent ou moindre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

13. Avantages sociaux futurs

		2024	2023
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(284 398)	(60 538)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83		
	84	(284 398)	(60 538)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	521 153	301 571
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86		
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88	284 431	250 974
Régimes de retraite des élus municipaux	89	50 220	52 911
	90	855 804	605 456

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

14. Autres passifs

		2024	2023
Assainissement des sites contaminés	91		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92		
Autres			
▪	93.1		
	94		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95		
Passifs engagés	96		
Passifs réglés	97	()	()
Charge de désactualisation ¹	98		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100		

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	861 928			861 928
Eaux usées	102	4 291 383	562 802		4 854 185
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	33 699 509	284 241		33 983 750
Autres					
▪ Autres infrastructures	104.1	53 800 927	426 399		54 227 326
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	13 781 627	77 469		13 859 096
Améliorations locatives	107	56 232	170	48 525	7 877
Véhicules	108	1 457 650	292 117	38 014	1 711 753
Ameublement et équipement de bureau	109	2 638 173	228 273	13 731	2 852 715
Machinerie, outillage et équipement divers	110	3 595 358	144 283	1 424 947	2 314 694
Terrains	111	5 879 941			5 879 941
Autres	112				
	113	120 062 728	2 015 754	1 525 217	120 553 265
Immobilisations en cours	114	261 760	65 830		327 590
	115	120 324 488	2 081 584	1 525 217	120 880 855
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	21 548			21 548
Eaux usées	117	1 494 456	584 123		2 078 579
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	14 175 537	777 358		14 952 895
Autres					
▪ Autres infrastructures	119.1	25 645 438	985 769		26 631 207
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	6 865 044	358 537		7 223 581
Améliorations locatives	122	54 705	272	48 525	6 452
Véhicules	123	942 083	108 337	37 322	1 013 098
Ameublement et équipement de bureau	124	2 347 692	121 094	13 731	2 455 055
Machinerie, outillage et équipement divers	125	2 812 105	168 613	1 424 947	1 555 771
Autres	126				
	127	54 358 608	3 104 103	1 524 525	55 938 186
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	65 965 880			64 942 669
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	()	()	()	()
Valeur comptable nette	131				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

16. Propriétés destinées à la revente

	2024	2023
Immeubles de la réserve foncière	132	
Immeubles industriels municipaux	133	
Autres	134	
	135	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	

Note

17. Actifs incorporels achetés

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
▪	138.1			
	139			
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
▪	140.1			
	141			
VALEUR COMPTABLE NETTE	142			

Note

18. Autres actifs non financiers

	2024	2023
Frais payés d'avance		
▪ Frais payés d'avance	143.1	58 516
Autres		55 592
▪ Frais de refinancement reportés	144.1	146 523
	145	140 919
	205 039	196 511

Note

19. Obligations contractuelles

En vertu de divers contrats, la Ville et les organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable se sont engagés pour les cinq années futures pour une somme globale de 20 143 079 \$. Pour pourvoir à ces engagements, la Ville et les organismes contrôlés devront prévoir pour les cinq prochains exercices financiers les sommes suivantes :

2025	-	6 121 088 \$
2026	-	5 772 799 \$
2027	-	2 353 610 \$
2028	-	2 033 677 \$
2029	-	1 330 545 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

2030 et suivantes - 2 531 360 \$

20. Droits contractuels

L'entente d'adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité prévoit que le montant versé par la ville dans son Fonds lui donne un droit contractuel de recevoir une contribution des autres partenaires lors de la réalisation de projets approuvés. Au 31 décembre 2024, ce droit contractuel s'élève à 12 212 \$.

Programme de subvention

Dans le cadre de programmes de subvention sur les infrastructures, les gouvernements du Québec et du Canada se sont engagés à verser une somme de 16 566 599 \$ à la Ville pour des travaux admissibles, incluant une bonification possible de 282 007 \$. La Ville doit également investir 5 071 087 \$ dans ces travaux. À la date des états financiers, 8 114 000 \$ a été comptabilisé à titre de revenu et un solde de 8 170 592 \$ de subvention demeure disponible pour des travaux futurs, incluant la bonification.

Des subventions pour le remboursement des intérêts sur les dettes à long terme totalisant 763 095 \$ seront reçues sur une période de 20 ans. L'échéancier d'encaissement de ces subventions s'établit comme suit :

2025	103 472 \$
2026	93 609 \$
2027	83 878 \$
2028	77 007 \$
2029	69 100 \$
2030 et suivantes	336 029 \$

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

La Régie a signé une entente de services relative à un centre d'appels et de répartition secondaire incendie. Cette entente a été renouvelée en 2023 pour une période de 10 ans. La quote-part revenant à la ville dans les revenus prévus s'établit comme suit:

2025	42 514 \$
2026	43 790 \$
2027	45 103 \$
2028	46 456 \$
2029 et suivantes	240 278 \$

Programme de subvention

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre d'un programme d'aide financière pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence, l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec s'est engagée à verser une somme de 720 000 \$ (80 712 \$ pour la Ville) à la Régie pour des travaux admissibles. À la date des états financiers, un montant de 540 000 \$ (60 534 \$ pour la Ville) a été comptabilisé à titre de revenu et un solde de 180 000 \$ (20 178 \$ pour la Ville) demeure disponible pour des travaux en 2025.

21. Passifs éventuels

S/O

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2024	2023
Emprunts temporaires			
▪	146.1		
	147		
Dettes à long terme			
▪	148.1		
	149		
	150		

S/O

B) Auto-assurance

Au cours de l'exercice 2003, la Ville a adhéré au fonds de garantie du Regroupement Thérèse-De Blainville pour l'achat en commun d'assurances de dommages.

Pour l'exercice 2024, la Ville a déboursé une quote-part de 27 428 \$.

C) Poursuites

La Ville de Lorraine fait l'objet de poursuites, de réclamations et d'un dossier d'indemnité d'expropriation pour des montants totaux d'environ 9 millions de dollars. Ces dossiers sont contestés par les procureurs représentant la Ville.

Étant dans l'impossibilité de prévoir le dénouement de ces dossiers, aucune provision n'a, en conséquence, été comptabilisée au rapport financier.

Dans le cadre du dossier en expropriation, la Ville reconnaît toutefois devoir une somme de 856 283 \$ à titre d'indemnité immobilière, plus intérêts et autres frais accessoires. Toutefois, deux paiements totalisant 1 117 124 \$ ont été versés en 2023 par la Ville à titre d'indemnité provisionnelle sans admission de sorte que les intérêts cessent de courir pour ces montants.

Advenant un dénouement favorable de certaines de ces poursuites, la dépense sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours et/ou à des règlements d'emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

D) Autres

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville :

Griefs

Des avis de griefs alléguant le non respect de la convention collective ont été déposés par la Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ou le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4708 pour un montant total indéterminé. Étant dans l'impossibilité de prévoir le dénouement de ces griefs, aucune provision n'a, en conséquence, été comptabilisée aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certains de ces griefs syndicaux, la dépense sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) (la Loi) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette Loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même Loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement était donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers et, par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. Les parties peuvent demander une autorisation d'appel auprès du registraire de la Cour suprême du Canada. Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes des parties mettant un terme aux contestations de la loi.

Comme les dispositions de la Loi RRSM permettant de suspendre l'indexation automatique des rentes des retraités ont été jugées inconstitutionnelles, invalides et inopérantes, une seconde partie sur les mesures compensatoires devra avoir lieu. Elle ne visera toutefois que les régimes pour lesquels l'organisme municipal a décidé de suspendre en totalité ou en partie l'indexation automatique des rentes des retraités à compter du 1er janvier 2017.

La régie s'était prévalu de la suspension de l'indexation pour les participants retraités dans le cadre de la Loi RRSM. Considérant qu'il s'agit d'une révision d'estimation comptable, l'incidence de la suspension a été reconnue aux résultats au 31 décembre 2024 pour un montant total de 2 400 000 \$. Cette estimation pourrait devoir être révisée à la lumière de nouvelles informations disponibles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans un jugement rendu le 28 mars 2025, la Cour supérieure confirme que les retraités, dont l'indexation de la rente avait été suspendue, ont droit au paiement des intérêts et de l'indemnité additionnelle depuis le 1er janvier 2017. À la date de la mise au point définitive des états financiers, le montant n'a pas été déterminé.

22. Actifs éventuels

S/O

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S/O

24. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

25. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comporte une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et du budget adopté par les organismes contrôlés, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

26. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme municipal est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'organisme municipal sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités), aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir.

L'exposition maximale de l'organisme municipal au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque l'organisme municipal évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. L'organisme municipal ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'organisme municipal croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	5 976 964	5 510 390
En souffrance:		
moins de 30 jours	27 074	88 109
de 30 à 60 jours	10 590	11 727
plus de 60 jours	86 697	88 581
	6 101 325	5 698 807
Moins la provision pour créances douteuses	0	0
	6 101 325	5 698 807

L'organisme municipal est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Placements de portefeuille

L'organisme municipal atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Il s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir majoritairement dans des titres émis par des institutions financières réputées ou par des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. L'organisme municipal considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme municipal éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'organisme municipal gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'organisme municipal établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit.

2024

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 428 222	–	–	–	3 428 222
Intérêts courus à payer	137 795	–	–	–	137 795
Dettes	1 621 903	4 869 968	2 539 743	9 434 336	18 465 950

2023

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	3 699 960	–	–	–	3 699 960
Intérêts courus à payer	121 768	–	–	–	121 768
Dettes	1 582 381	4 764 407	2 918 799	9 234 744	18 500 331

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'organisme municipal est exposé aux risques suivants.

Risque de taux d'intérêt

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'organisme municipal est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme l'organisme municipal a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

L'organisme municipal est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent régulièrement.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2024			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<u>Actifs financiers</u>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	2 339 797	2 339 797
<u>Passifs financiers</u>			
Dettes	18 465 950	–	18 465 950

31 décembre 2023			
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<u>Actifs financiers</u>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	1 117 432	1 117 432
<u>Passifs financiers</u>			
Dettes	18 500 331	–	18 500 331

L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 161 262 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2024 (173 829 \$ en 2023).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Réalizations 2023		Budget 2024		Réalizations 2024			Total consolidé'
	Administration municipale		Administration municipale		Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus								
Fonctionnement								
1 Taxes	16 088 934		16 830 330		16 784 021			16 784 021
2 Compensations tenant lieu de taxes	169 590		178 500		182 918			182 918
3 Quotes-parts							3 234 563	
4 Transferts	741 465		1 123 184		1 330 610		76 366	1 406 976
5 Services rendus	248 448		224 815		298 988		229 897	528 885
6 Imposition de droits	1 516 726		1 310 875		2 307 514			2 307 514
7 Amendes et pénalités	200 666		183 500		199 800		308 661	508 461
8 Revenus de placements de portefeuille								
9 Autres revenus d'intérêts	241 747		189 800		191 261		33 232	224 493
10 Autres revenus	39 653		68 280		75 555		65 666	141 221
11 Effet net des opérations de restructuration								
12	19 247 229		20 109 284		21 370 667		3 948 385	22 084 489
Investissement								
13 Taxes	281 605				73 144			73 144
14 Quotes-parts								
15 Transferts	1 617 690				1 768 293			1 768 293
16 Imposition de droits								
17 Autres revenus								
18 Contributions des promoteurs								
19 Autres								
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux								
20								
21	1 899 295				1 841 437			1 841 437
22	21 146 524		20 109 284		23 212 104		3 948 385	23 925 926
Charges								
23 Administration générale	3 538 907		4 051 042		4 314 987	213 020		4 528 007
24 Sécurité publique	3 342 283		3 473 607		3 467 553	15 501	3 551 995	4 483 432
25 Transport	2 494 183		2 766 605		2 489 770	951 277		3 441 047
26 Hygiène du milieu	3 483 158		3 940 178		3 618 827	594 258	835 506	4 365 645
27 Santé et bien-être								
28 Aménagement, urbanisme et développement	382 565		377 536		376 192	618 147		994 339
29 Loisirs et culture	3 398 110		3 723 519		3 617 357	464 575		4 081 932
30 Réseau d'électricité								
31 Frais de financement	608 883		802 763		735 424		35 264	770 688
32 Effet net des opérations de restructuration								
33 Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	2 729 258				2 856 778 (	2 856 778)		
34	19 977 347		19 135 250		21 476 888		4 422 765	22 665 090
35	1 169 177		974 034		1 735 216		(474 380)	1 260 836
1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.								

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Réalizations 2023		Budget 2024		Réalizations 2024	
	Administration municipale		Administration municipale		Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé
Excédent (déficit) lié aux activités						
Moins : revenus d'investissement	1	1 169 177	974 034	1 735 216	(474 380)	1 260 836
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	2	(1 899 295)	()	1 841 437	()	1 841 437
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	3	(730 118)	974 034	(106 221)	(474 380)	(580 601)
Ajouter (déduire)						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4	2 729 258		2 856 778	247 325	3 104 103
Produit de cession	5			5 019	3 284	8 303
(Gain) perte sur cession	6			(5 019)	(2 592)	(7 611)
Réduction de valeur / Redressement	7					
Propriétés destinées à la revente	8	2 729 258		2 856 778	248 017	3 104 795
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Redressement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				78 743	1 124	79 867
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	17 817			189	189
	15	17 817		78 743	1 313	80 056
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16				21 072	21 072
Remboursement de la dette à long terme	17	(1 477 695)	1 291 101	(1 310 911)	40 830	(1 351 741)
	18	(1 477 695)	(1 291 101)	(1 310 911)	(19 756)	(1 330 669)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(108 243)	27 428	(491 414)	15 980	(507 394)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	157 744	398 030	110 500	9 775	120 275
Excédent de fonctionnement affecté	21	276 759	(54 735)	(52 955)	37 774	37 774
Réserves financières et fonds réservés	22	(27 177)			(14 823)	(67 778)
Depenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	2 501	1 200	1 200	250 569	251 769
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	301 584	317 067	(432 669)	267 315	(165 354)
	26	1 570 964	(974 034)	1 191 941	496 887	1 688 826
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	840 846		1 085 720	22 507	1 108 227

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Réalizations 2023		Réalizations 2024	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
Revenus d'investissement	1	1 898 295	1 841 437	1 841 437
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (deduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (	67 344)(	200 625)(	200 625)
Sécurité publique	3 (	)(	90 959)(	90 959)
Transport	4 (	1 196 173)(	605 383)(	605 383)
Hygiène du milieu	5 (	2 298 765)(	901 636)(	971 094)
Santé et bien-être	6 (	)(	)(	)(
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	3 144)(	)(	)(
Loisirs et culture	8 (	1 813 651)(	213 523)(	213 523)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)(	)(
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)(	)(
	11 (	5 379 077)(	1 921 167)(	2 081 584)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12 (	)(	)(	)(
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Émission ou acquisition	13 (	30 339)(	27 428)(	29 957)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	1 830 726	1 316 600	1 520 806
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	108 243	491 414	507 394
Excédent accumulé			15 980	
Excédent de fonctionnement non affecté	16	861 526		
Excédent de fonctionnement affecté	17	27 661	195 387	195 387
Réserves financières et fonds réservés	18	121 688	65 059	65 059
	19	1 119 118	686 801	767 840
	20	(2 459 572)	54 806	177 105
	21	(560 277)	1 896 243	2 018 542
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales				

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIERE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2023		2024	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)				
Débiteurs (note 5)	1	413 615	1 862 641	479 976
Prêts (note 6)	2	7 859 829	8 900 486	240 829
Placements de portefeuille (note 7)	3			
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	4	185 163	133 848	8 256
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	5			
Autres actifs financiers (note 8)	6			
	7			
	8	8 458 607	10 896 975	729 061
				11 579 590
PASSIFS				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9			
Emprunts temporaires (note 9)	10			
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	3 302 069	3 302 769	510 643
Revenus reportés (note 11)	12	63 197	28 583	185
Dette à long terme (note 12)	13	18 361 939	18 098 900	367 050
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14			284 398
Autres passifs (note 14)	15			
	16	21 655 205	21 430 252	1 162 256
	17	(13 196 598)	(10 533 277)	(433 195)
				(10 968 472)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)				
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles (note 15)	18	63 371 142	62 435 531	2 507 138
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19			
Stocks de fournitures	20	16 261	16 962	
Actifs incorporels achetés (note 17)	21			16 962
Autres actifs non financiers (note 18)	22	176 851	183 656	21 393
	23	63 564 254	62 636 149	2 528 521
				65 164 670
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	3 742 435	4 717 655	246 715
Excédent de fonctionnement affecté	25	3 401 859	3 206 472	94 847
Réserves financières et fonds réservés	26	448 312	852 476	21 599
Dépenses constatées à l'axer ou à pourvoir	27 (	97 901)	82 501)	360 640)
Financement des investissements en cours	28	(5 119 657)	(3 574 623)	(95 113)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	47 992 608	46 983 393	2 187 918
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30			
	31	50 367 656	52 102 872	2 095 326
				54 198 198

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Passifs éventuels (note 21)

Actifs éventuels (note 22)

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
		2024	2024	2024	2023
Rémunération					
Liée au programme Accès					
entreprise Québec	1				
Autre	2	4 885 227	4 647 756	6 927 787	6 410 913
Charges sociales					
Liées au programme Accès					
entreprise Québec	3				
Autres	4	1 107 769	1 005 525	1 794 309	1 523 490
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7	6 693 780	6 711 787	7 414 471	2 110 494
Autres biens et services	8	1 520 987	1 375 994	1 708 782	6 271 320
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme					
à la charge					
De l'organisme municipal	9	647 906	544 519	548 659	446 411
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec					
et ses entreprises	11	94 857	116 688	116 688	100 116
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	64 000	74 217	105 341	90 552
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	4 120 724	4 143 624	909 061	890 633
Transferts	15				
Autres	16				
Autres					
Transferts	17				
Autres	18			15 701	15 492
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19		2 856 778	3 104 103	2 973 815
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
• Créances douteuses	21.1			19 985	25 025
• Réclamation de dommages	21.2				1 778
• Autres	21.3			203	
	22	19 135 250	21 476 888	22 665 090	20 860 039

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	4 964 370	4 071 265
Excédent de fonctionnement affecté	2	3 301 319	3 439 633
Réserves financières et fonds réservés	3	874 075	517 411
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	443 141)(	187 001)
Financement des investissements en cours	5	(3 669 736)	(5 333 783)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	49 171 311	50 429 837
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	54 198 198	52 937 362
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	4 717 655	3 742 435
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	246 715	328 830
	11	4 964 370	4 071 265
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Budget et projets	12.1	3 206 472	3 401 859
	13	3 206 472	3 401 859
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Budget - exercice subséquent	14.1	94 847	37 774
	15	94 847	37 774
	16	3 301 319	3 439 633

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	17.1		
	18		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	396 267	378 312
Organismes contrôlés et partenariats	22	21 599	69 099
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	351 209	
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	105 000	70 000
Autres			
▪	30.1		
	31	874 075	517 411
	32	874 075	517 411

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	16 367)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(
Autres	37 (	311 862)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(
	39 (	328 229)(
Assainissement des sites contaminés	40 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	41 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42 (	)(
Autres		
▪	43.1 (	)(
	44 (	328 229)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	45 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	46 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	47 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(
Autres		
▪	49.1 (	)(
	50 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	51 (	)(
Mesure relative à la COVID-19	52 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	53 (	1 201)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	54 (	)(
Autres		
▪ Toiture centre culturel	55.1 (	82 501)(
▪ Honoraires professionnels	55.2 (	32 411)(
	56 (	116 113)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	57	1 201
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	58	2 401
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	59	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	60	
Autres		
▪	61.1	
	62	1 201
	63 (	443 141)(
		187 001)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	64	87 795	404 108
Investissements à financer	65 (	3 757 531)(	5 737 891)
	66	(3 669 736)	(5 333 783)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	67	64 942 669	65 965 880
Propriétés destinées à la revente	68		
Prêts	69		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	70	142 104	192 203
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	71		
	72	65 084 773	66 158 083
Ajustements aux éléments d'actif	73		
	74	65 084 773	66 158 083
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	75 (	18 465 950)(	18 526 039)
Frais reportés liés à la dette à long terme	76 (	)(	1 161)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	77	3 455 694	3 276 057
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	78	123 276	100 302
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	79	(1 016 178)	(566 652)
	80 (	15 903 158)(	15 717 493)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	81 (	10 304)(	10 753)
	82 (	15 913 462)(	15 728 246)
	83	49 171 311	50 429 837

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville :

Dispositions

1) Date d'entrée en vigueur du régime

Le 31 décembre 2003.

2) Date de la retraite

a) Date de la retraite normale

À l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative

i) Policiers et cadres

Tout participant actif peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, à l'âge le plus tôt entre :

· l'âge de 60 ans;

· l'âge obtenu lorsque les années de service et l'âge totalisent 85 (règle du 85).

- Si le participant n'est pas un ancien participant au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand et que la règle de 85 est atteinte avant le 1er janvier 2005, l'âge minimal est de 58 ans pour les années de service antérieures au 1er juillet 2005.

- Si le participant n'est pas un ancien participant au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand et que la règle de 85 est atteinte après le 31 décembre 2004, mais avant le 1er janvier 2011, l'âge minimal est de 54 ans pour les années de service antérieures au 1er juillet 2005.

ii) Autres participants

a) Pour les années de service reconnues entre le 1er juillet 2005 et le 31 décembre 2006 :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Tout participant peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, à l'âge de 60 ans.

b) Pour les années de service reconnues à compter du 1er janvier 2007 : Tout participant peut prendre sa retraite, sans réduction de sa rente créditée, à l'âge le plus tôt entre :

- l'âge de 60 ans; et

- l'âge obtenu lorsque les années de service et l'âge totalisent 90 (règle du 90).

c) Date de la retraite anticipée

i) Policiers et cadres

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance. Sa rente est alors réduite entre l'âge atteint et la date de la retraite facultative par équivalence actuarielle.

ii) Autres participants

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance. Sa rente est alors réduite de ½ % par mois (6 % par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de retraite anticipée et la date de retraite facultative.

3) Créances de rente

a) Policiers et cadres

Relativement aux années de service antérieures au 1er juillet 2005

i) Rente de base

2 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite limitée à 101 100 \$ pour les sergents et lieutenant-détectives, à 100 000 \$ pour les autres policiers syndiqués, à 132 350 \$ pour les cadres policiers et à 130 000 \$ pour les cadres civils.

Aucune limite n'est applicable au salaire final des participants policiers syndiqués qui atteindront leur date de retraite facultative d'ici le 31 décembre 2027.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

ii) Rente de rattachement 0,7 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final limité à 55 000 \$ pour les policiers et à 71 000 \$ pour les cadres.

Aucune limite n'est applicable au maximum des gains admissibles final des participants policiers syndiqués qui atteindront leur date de retraite facultative d'ici le 31 décembre 2027.

Relativement aux années de services postérieures au 30 juin 2005 mais antérieures au 1er janvier 2014

iii) Rente de base

2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite.

iv) Rente de rattachement

0,7% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final.

Relativement aux années de services postérieures au 31 décembre 2013 mais antérieures au 1er janvier 2022

v) Rente de base

2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite, majorée de 3,5%.

vi) Rente de rattachement

0,7% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence de 150% du maximum des gains admissibles final.

Relativement aux années de services postérieures au 31 décembre 2021

vii) Rente de base

2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite.

viii) Rente de rattachement

0,7% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

b) Autres participants

Relativement aux années de service postérieures au 30 juin 2005 mais antérieures au 1er janvier 2014

i) Rente de base

2% de la moyenne des huit meilleurs salaires précédant la date de la retraite, majorée de 0,4%.

ii) Rente de rattachement

Pour les années de service reconnues entre le 1er juillet 2005 et le 31 décembre 2008:

Aucune prestation de rattachement

Pour les années de service reconnues à compter du 1er janvier 2009 :

0,3% de la moyenne des huit meilleurs salaires précédant la date de retraite, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final (huit ans), majorée de 0,4%.

Relativement aux années de service postérieures au 31 décembre 2013 mais antérieures au 1er janvier 2022

iii) Rente de base

2% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite

iv) Rente de rattachement

0,3% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final.

Relativement aux années de service postérieures au 31 décembre 2021

v) Rente de base

1,85% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite

vi) Rente de rattachement

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

0,3% de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles final.

4) Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes :

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

De plus, une prestation additionnelle provenant de l'indexation minimale de la Loi 102 est prévue.

5) Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6) Prestation de décès après la retraite

La rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que 60 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire.

7) Invalidité

Il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité de longue durée.

Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8) Indexation après la retraite

a) Policiers et cadres

Les créances de rente sont indexées après la retraite selon 50 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, sujet à un maximum de 1,00 %. Nonobstant ce qui précède, l'indexation des rentes est abolie rétroactivement pour les participants actifs au sens de la Loi RRSM et suspendue à compter du 1er janvier 2017 pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

b) Autres participants

Relativement aux années de service reconnues entre le 1er juillet 2005 et le 31 décembre 2008

Aucune indexation des rentes servies.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2009

Les créances de rente sont indexées après la retraite selon 50 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, sujet à un maximum de 1,00 %. Nonobstant ce qui précède, l'indexation des rentes est abolie rétroactivement pour les participants actifs au sens de la Loi RRSM et suspendue à compter du 1er janvier 2017 pour les participants retraités au sens de la Loi RRSM.

9) Règle du 50 % (cotisations excédentaires)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50 % de la valeur de toute prestation résultant des années de service reconnues à compter du 1er janvier 1990.

10) Cotisations salariales d'exercice

i) Policiers et cadres

Jusqu'au 31 décembre 2025 : 12,48 % du salaire

ii) Autres participants

Jusqu'au 31 décembre 2025 : 10,04 % du salaire

11) Cotisations patronales

Sous réserve d'une utilisation de l'excédent d'actif et d'une cotisation minimale prévue au règlement, la cotisation patronale pour toute année est le montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour assurer la capitalisation complète des créances de rente, prestations et remboursements payables aux employés eu égard à leurs services durant cette année.

12) Cotisations de stabilisation

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les groupes de participants actifs et l'employeur versent, à parts égales, à compter du 11 septembre 2016, une cotisation équivalente au coût de l'indexation des rentes après la retraite selon 50 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation, sujet à un maximum de 1,00 %. Toutefois, la cotisation de stabilisation totale ne peut être inférieure à 10 % de la cotisation d'exercice. La cotisation de stabilisation est déterminée de façon indépendante pour le groupe des autres employés ainsi que pour celui des policiers et cadres.

13) Cotisations d'équilibre

Volet antérieur

En plus de la cotisation prévue aux paragraphes précédents, l'employeur doit verser à la caisse le montant nécessaire, selon les estimations de l'actuaire, pour amortir tout manque d'actif du volet antérieur, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la loi.

Volet courant

Les groupes de participants actifs et l'employeur versent, à parts égales, une cotisation suffisante pour amortir tout manque d'actif du volet courant, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la loi.

		2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(60 538)	(106 603)
Charge de l'exercice	4 (	521 153)(	301 571)
Cotisations versées par l'employeur	5	297 293	347 636
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(284 398)	(60 538)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	11 710 975	10 529 119
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	11 792 135)(	10 840 984)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(81 160)	(311 865)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(203 238)	251 327
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(284 398)	(60 538)
Provision pour moins-value	12 (	) (	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(284 398)	(60 538)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	11 710 975	10 529 119
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	11 792 135)(	10 840 984)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	81 160)(	311 865)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	388 427	372 068
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	273 075	62 440
	20	661 502	434 508
Cotisations salariales des employés	21 (	211 309)(	202 651)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)	)
	23	450 193	231 857
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	41 029	46 327
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	491 222	278 184
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	646 929	587 251
Rendement espéré des actifs	32 (	616 998)(	563 864)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	29 931	23 387
Charge de l'exercice	34	521 153	301 571
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	1 163 261	811 723
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	616 998)(	563 864)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	546 263	247 859
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	132 278	183 852
Prestations versées au cours de l'exercice	39	508 934	494 262
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	11 710 975	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	1 273 904	695 794
DMERCA du nouveau volet	45	16	16
DMERCA de l'ancien volet	46	13	13
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	33	34
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	6,11 %	5,84 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,84 %	5,83 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,75 %	2,75 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

53

Autres avantages sociaux futurs

54

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2024	2023
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 () ()	
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 () ()	
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 () ()	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 () ()	
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 () ()	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73 (	)(
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 (	)(
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres		
•	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	
Rendement espéré des actifs	84 (	)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	
Charge de l'exercice	86	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 (	)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	% %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	% %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	% %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	% %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	% %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	% %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques		
•	103.1	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
Description des régimes et autres renseignements		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111	1
Description des régimes et autres renseignements		
<i>REER individuel</i>		
La Ville de Lorraine contribue au REER individuel de ses employés cadres conformément aux conventions en vigueur.		
<i>Régime de retraite par financement salarial de la FTQ.</i>		
La Ville de Lorraine contribue au RRFS-FTQ de ses employés cols bleus et cols blancs conformément à la convention en vigueur.		

		2024	2023
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114	182 484	138 773
Autres régimes	115	101 947	112 201
	116	284 431	250 974

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2024	2023
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	13	5

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2024	2023
Cotisations des élus au RREM	118	9 304	9 995
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	31 356	33 686
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	18 864	19 225
	121	50 220	52 911

Note

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	11 923 418	11 923 418	11 345 557
Taxes spéciales				
Service de la dette	2	1 493 286	1 493 286	1 476 007
Activités de fonctionnement	3	609 054	609 054	584 395
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9	73 144	73 144	281 605
Autres	10			
	11	14 098 902	14 098 902	13 687 564
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	1 160 491	1 160 491	1 217 051
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14	5 023	5 023	5 009
Matières résiduelles	15	1 085 439	1 085 439	978 885
Autres				
▪ Forêt du Grand Coteau	16.1	205 674	205 674	177 973
Centres d'urgence 9-1-1	17	50 066	50 066	44 375
Service de la dette	18	251 570	251 570	259 682
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	2 758 263	2 758 263	2 682 975
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	2 758 263	2 758 263	2 682 975
	27	16 857 165	16 857 165	16 370 539

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	41 708	41 708	38 669
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	141 210	141 210	130 921
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	182 918	182 918	169 590
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37			
Taxes d'affaires	38			
	39			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	182 918	182 918	169 590

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47	35 000	35 000	35 000
Sécurité publique				
Police	48		74 971	56 642
Sécurité incendie				
Premiers répondants	49			
Autres	50			
Sécurité civile	51			
Autres	52			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	53	58 344	58 344	50 058
Enlèvement de la neige	54			
Autres	55			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	56			
Transport adapté	57			
Transport scolaire	58			
Autres	59			
Transport aérien	60			
Transport par eau	61			
Autres	62	74 665	74 665	
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	63			
Réseau de distribution de l'eau potable	64	58 344	58 344	50 058
Traitement des eaux usées	65			
Réseaux d'égout	66			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	67	162 841	162 841	175 671
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	68			
Tri et conditionnement	69			
Autres	70	4 922	4 922	4 258
Autres	71	25 000	25 000	
Cours d'eau	72			
Protection de l'environnement	73			
Autres	74			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023	
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	75			
Autres	76			
Sécurité du revenu	77			
Autres	78			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	79			
Rénovation urbaine	80			
Promotion et développement économique	81			
Autres	82			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	83	18 507	18 507	4 320
Activités culturelles				
Bibliothèques	84	79 625	79 625	66 707
Autres	85	11 087	11 087	9 210
Réseau d'électricité	86			
	87	528 335	603 306	451 924

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023	
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	88	791	791	
Sécurité publique				
Police	89			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	90			
Autres	91			
Sécurité civile	92			
Autres	93			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	94	2 347	2 347	2 347
Enlèvement de la neige	95			
Autres	96			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	97			
Transport adapté	98			
Transport scolaire	99			
Autres	100			
Transport aérien	101			
Transport par eau	102			
Autres	103			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	104			
Réseau de distribution de l'eau potable	105	751 456	751 456	1 543 451
Traitement des eaux usées	106			
Réseaux d'égout	107			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	108			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	109			
Tri et conditionnement	110			
Autres	111			
Autres	112			
Cours d'eau	113			
Protection de l'environnement	114			
Autres	115	1 013 699	1 013 699	

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	116		
Autres	117		
Sécurité du revenu	118		
Autres	119		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	120		
Rénovation urbaine	121		
Promotion et développement économique	122		
Autres	123		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	124		71 892
Activités culturelles			
Bibliothèques	125		
Autres	126		
Réseau d'électricité	127		
	128	1 768 293	1 768 293
			1 617 690

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	129			
Péréquation	130			
Neutralité	131			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	132			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	133	267 661	267 661	194 867
Fonds de développement des territoires	134			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	135			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	136	496 505	496 505	151 316
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	137			
Autres	138	38 109	39 504	1 583
	139	802 275	803 670	347 766
TOTAL DES TRANSFERTS	140	3 098 903	3 175 269	2 417 380

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffé et application de la loi	141		
Évaluation	142		
Autres	143		
	144		
Sécurité publique			
Police	145	501	9 338
Sécurité incendie			
Premiers répondants	146		
Autres	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150	501	9 338
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152		
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157		
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169		

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	170		
Autres	171		
Autres	172		
	173		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	174		
Rénovation urbaine	175		
Promotion et développement économique	176		
Autres	177		
	178		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	179		
Activités culturelles			
Bibliothèques	180		
Autres	181		
	182		
Réseau d'électricité	183		
	184	501	9 338

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)			
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	185		11 794
Évaluation	186		
Autres	187		
	188		11 794
Sécurité publique			
Police	189	229 396	182 463
Sécurité incendie			
Premiers répondants	190		
Autres	191		
Sécurité civile	192		
Autres	193		
	194	229 396	182 463
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	195		
Enlèvement de la neige	196		
Autres	197		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	198		
Transport adapté	199		
Transport scolaire	200		
Autres	201		
Autres	202		
	203		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	204		
Réseau de distribution de l'eau potable	205		
Traitement des eaux usées	206		
Réseaux d'égout	207		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	208		
Matières recyclables	209		
Autres	210		
Cours d'eau	211		
Protection de l'environnement	212		
Autres	213	21 007	19 702
	214	21 007	19 702

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale	Données consolidées	
	Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
SERVICES RENDUS (suite)			
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)			
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	215		
Autres	216		
Sécurité du revenu	217		
Autres	218		
	219	-	
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	220		
Rénovation urbaine	221		
Promotion et développement économique	222		
Autres	223	227	227
	224	227	607
		227	607
Loisirs et culture			
Activités récréatives	225	143 438	143 438
Activités culturelles			218 083
Bibliothèques	226		
Autres	227	134 316	134 316
	228	10 056	
		277 754	228 139
Réseau d'électricité	229		
	230	298 988	528 384
		442 705	
TOTAL DES SERVICES RENDUS	231	298 988	528 885
		452 043	

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations	Réalisations	Réalisations
		2024	2024	2023
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	232	51 472	51 472	57 133
Droits de mutation immobilière	233	2 256 042	2 256 042	1 459 593
Droits sur les carrières et sablières	234			
Autres	235			
	236	2 307 514	2 307 514	1 516 726
AMENDES ET PÉNALITÉS	237	199 800	508 461	516 056
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	238			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	239	191 261	224 493	286 607
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	240	5 019	7 611	4 923
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	241			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	242			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	243			
Contributions des promoteurs	244			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	245			
Contributions des organismes municipaux	246			
Autres contributions	247			
Redevances réglementaires	248			
Autres	249	70 536	133 610	43 120
	250	75 555	141 221	48 043
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	251			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2024			Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023
HYGIÈNE DU MILIEU					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	651 081		651 081	651 081	725 497
Réseau de distribution de l'eau potable	358 258	574 809	933 067	933 067	929 098
Traitement des eaux usées	681 601		681 601	834 161	813 052
Réseaux d'égout	216 823		216 823	216 823	226 032
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés					
Collecte et transport	388 733	17 883	406 616	406 616	389 157
Élimination					
Matières recyclables					
Collecte sélective					
Collecte et transport	284 840		284 840	284 840	192 359
Tri et conditionnement	112 348		112 348	112 348	59 470
Matières organiques					
Collecte et transport	324 655		324 655	324 655	321 979
Traitement	119 807		119 807	119 807	113 324
Matériaux secs	134 975		134 975	134 975	102 993
Autres					
Plan de gestion					
Autres					
Cours d'eau					
Protection de l'environnement	238 197		238 197	238 197	248 023
Autres	107 509	1 566	109 075	109 075	108 292
	3 618 827	594 258	4 213 085	4 365 645	4 229 276
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
Habitation					
Logement social					
Autres					
Sécurité du revenu					
Autres					

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale			Données consolidées	
	Réalizations 2024			Réalisations	Réalisations
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024	2023
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
46	376 192	615 678	991 870	991 870	987 820
Aménagement, urbanisme et zonage					
Rénovation urbaine					
47					
Biens patrimoniaux					
48		1 892	1 892	1 892	1 892
Autres biens					
Promotion et développement économique					
49					
Industries et commerces					
50					
Tourisme					
51					
Autres					
52		577	577	577	289
53	376 192	618 147	994 339	994 339	990 001
LOISIRS ET CULTURE					
Activités récréatives					
Centres communautaires					
54	1 397 546		1 397 546	1 397 546	1 375 717
55	137 581		137 581	137 581	107 714
Pâtinoires intérieures et extérieures					
56	179 829		179 829	179 829	205 324
Piscines, plages et ports de plaisance					
57	1 215 093	363 729	1 578 822	1 578 822	1 374 843
Parcs et terrains de jeux					
58					
Parcs régionaux					
59	162 311		162 311	162 311	126 782
Expositions et foires					
60					
61	3 092 360	363 729	3 456 089	3 456 089	3 190 380
Activités culturelles					
Centres communautaires					
62					
63	524 997	100 846	625 843	625 843	620 139
Bibliothèques					
Patrimoine					
64					
Musées et centres d'exposition					
65					
Autres ressources du patrimoine					
66					
67	524 997	100 846	625 843	625 843	620 139
68	3 617 357	464 575	4 081 932	4 081 932	3 810 519

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Réalizations 2024			Total	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement			2024	2023
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	70	661 207		661 207	665 347	546 283
Autres frais	71					244
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72				29 931	23 387
Autres	73	74 217		74 217	75 410	67 165
	74	735 424		735 424	770 688	637 079
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76	2 856 778 (	2 856 778)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

Autres renseignements

Questionnaire	13
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	610 732	610 732	2 051 877
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	293 895	293 895	1 023 963
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10	161 936	161 936	1 283 349
Autres infrastructures	11	257 386	257 386	328 480
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	77 469	77 469	160 436
Édifices communautaires et récréatifs	14	7 076	7 076	
Améliorations locatives	15		3 789	2 553
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	259 413	292 117	127 692
Ameublement et équipement de bureau	18	193 163	240 221	79 734
Machinerie, outillage et équipement divers	19	60 097	136 963	97 140
Terrains	20			393 647
Autres	21			
	22	1 921 167	2 081 584	5 548 871

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Non audité		Administration	Données consolidées	
		municipale		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations
		2024	2024	2023
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	610 732	610 732	2 051 877
Autres infrastructures	5	713 217	713 217	2 635 792
Infrastructures pour nouveau développement				
(ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	597 218	757 635	861 202
	12	1 921 167	2 081 584	5 548 871

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	1 973 300	867 074	(286 826)	3 127 200
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	13 277 843	243 780	1 638 567	11 883 056
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	15 251 143	1 110 854	1 351 741	15 010 256
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	3 276 057	449 526	269 889	3 455 694
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	3 276 057	449 526	269 889	3 455 694
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	3 276 057	449 526	269 889	3 455 694
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	3 276 057	449 526	269 889	3 455 694
	19	18 527 200	1 560 380	1 621 630	18 465 950
Dette en cours de refinancement	20	()		()	
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	18 527 200	1 560 380	1 621 630	18 465 950

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Administration municipale

Dette à long terme	1	18 098 900
--------------------	---	------------

Ajouter

Activités d'investissement à financer	2	3 574 623
---------------------------------------	---	-----------

Activités de fonctionnement à financer	3	
--	---	--

Dette en cours de refinancement	4	
---------------------------------	---	--

Autres	5.1	
--------	-----	--

▪	5.1	
---	-----	--

Déduire

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme

Excédent accumulé		
-------------------	--	--

Fonds d'amortissement	6	
-----------------------	---	--

Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	351 209
--	---	---------

Débiteurs	8	3 455 694
-----------	---	-----------

Autres montants	9	
-----------------	---	--

Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	
--	----	--

Autres	11.1	
--------	------	--

▪	11.1	
---	------	--

Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	17 866 620
---	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	13	479 880
---	----	---------

Endettement net à long terme	14	18 346 500
------------------------------	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes

Municipalité régionale de comté	15	
---------------------------------	----	--

Communauté métropolitaine	16	190 437
---------------------------	----	---------

Autres organismes	17	1 706 000
-------------------	----	-----------

Endettement total net à long terme	18	20 242 937
------------------------------------	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
---	----	--

Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
---	----	--

	21	
--	----	--

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	20 242 937
--	----	------------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
---	----	--

Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	
--	----	--

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2024	Réalisations 2024	Réalisations 2023
Administration générale				
Greffé et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	321 915	321 915	305 501
Sécurité publique				
Police	4	2 531 798	(19 819)	679
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	608 310	608 310	584 359
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	681 601	(1 345)	94
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14			
Autres	15			
Santé et bien-être				
Habitation	16			
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20			
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23			
Réseau d'électricité	24			
	25	4 143 624	909 061	890 633

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	1 921 167	5 379 077
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 921 167	5 379 077

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

Administration municipale	Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Cadres et contremaîtres	1 20,70	35,00	37 671,00	1 871 737	442 118	2 313 855
Professionnels	2					
Cols blancs	3 21,63	33,75	37 967,00	1 333 075	290 252	1 623 327
Cols bleus	4 15,17	37,00	29 196,00	1 066 422	192 928	1 259 350
Policiers	5					
Pompiers	6					
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7					
Élus	8 57,50 9 7,00 10 64,50		104 834,00	4 271 234 376 522 4 647 756	925 298 80 227 1 005 525	5 196 532 456 749 5 653 281

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout	2					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	3	58 344	229 622	521 834		809 800
Réseau de distribution de l'eau potable	4					
Traitement des eaux usées	5					
Réseaux d'égout	6	1 169 900	1 016 837	75 279	27 087	2 289 103
Autres	7	1 228 244	1 246 459	597 113	27 087	3 098 903

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

		2024	2023
Administration générale			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	358	828
	4	358	828
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8		
Autres	9		
	10		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	247 136	234 333
Enlèvement de la neige	12		
Autres	13		
Transport collectif	14		
Autres	15		
	16	247 136	234 333
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17		
Réseau de distribution de l'eau potable	18	254 481	209 203
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	254 481	209 203
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	101 564	88 612
Rénovation urbaine	34		
Promotion et développement économique	35		
Autres	36		
	37	101 564	88 612
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	131 885	75 907
Activités culturelles			
Bibliothèques	39		
Autres	40		
	41	131 885	75 907
Réseau d'électricité	42		
	43	735 424	608 883

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Patrick Archambeault	1.1 Conseiller	28 895	14 431	3 177	1 588
Pierre Barrette	1.2 Conseiller	27 907	13 954		
Jean Comptois	1.3 Maire	79 022	19 442	28 324	
Martine Guilbault	1.4 Conseiller	29 883	14 908	1 292	646
Diane D. Lavallée	1.5 Conseiller	28 163	14 080		
Jocelyn Proulx	1.6 Conseiller	29 883	14 908	3 290	1 645
Lyne Rémillard	1.7 Conseiller	28 639	14 321	323	161

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité

OUI NON

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre

1 500 000 \$

Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

3 _____ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges

11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 _____ \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer

17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 _____ \$

Ligne 24 : Libres

20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice

24 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	28	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	32	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	35	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37	_____	\$
Ligne 19 : Créiteurs et charges à payer	38	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40	_____	\$
Ligne 24 : Libres	41	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43	_____	\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3^e paragraphe du 2^e alinéa de l'article 117.1 LAU.

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

44 ☐ ☒ X

45 _____ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2024

46 ☒ X ☐

47 1 368 863 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

48 ☐ ☒ X

49 _____ \$

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

50 ☐ ☒ X

51 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

52 ☐ ☒

53 _____ \$

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

54 ☒ ☐

55 ☐ ☒

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

56 ☐ ☒

57 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

58 ☐ ☒

59 _____ \$

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

60 ☐ ☒

61 _____ \$

- b) autres formes d'aide

62 _____ \$

10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2024

63 ☐ ☒

64 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?

65 ☐ ☒

Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?

66 ☐ ☐

Si oui, indiquer le montant total crédité en 2024

67 _____ \$

12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2024

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2024

68 \$

13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2024 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

69 _____ \$

Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :

- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

70 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

Systèmes de sécurité

71 _____ \$

Chaussées pavées - entretien préventif

72 _____ \$

Chaussées pavées - entretien palliatif

73 _____ \$

Chaussées en gravier - entretien préventif

74 _____ \$

Chaussées en gravier - entretien palliatif

75 _____ \$

Systèmes de drainage

76 _____ \$

Abords de routes

77 _____ \$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

78 _____ \$

- b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

79 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

80 _____ \$

- c) Total des frais encourus admissibles

81 _____ \$

- d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

- e) Si le total des frais encourus à la ligne 81 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2024 (ligne 69), veuillez fournir les justifications :

- f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 78 et 80), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2024 (ligne 69), veuillez en fournir les explications :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

82 _____

b) Date d'adoption de la résolution

83 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

84 ☒ ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

85 2020-03-57

b) Date d'adoption de la résolution

86 2020-03-10

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

87 _____

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

88 _____

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5)

89 1

d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8)

90 _____

e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9)

91 _____

f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10)

92 _____

g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11)

93 _____

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

h) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité, peu importe leur poids (art. 16)

94 414

i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg, enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

95 193

j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

96 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Règlement

- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement?

97

☐☒

La question 16 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité**OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☒☐

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 ☒☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 ☐☒

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4 ☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5 ☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6 ☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 ☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 ☐☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2025

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	12 069 498
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	1 505 769
Activités de fonctionnement	3	644 809
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	14 220 076

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	1 328 390
Égout	13	
Traitement des eaux usées	14	
Matières résiduelles	15	1 094 261
Autres		
▪ Forêt du Grand Coteau	16.1	186 008
▪ Eau assainissement commerces	16.2	3 344
Centres d'urgence 9-1-1	17	47 000
Service de la dette	18	279 800
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	2 938 803
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	2 938 803
	27	17 158 879

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	37 200
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	137 800
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	
	8	175 000

GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	
Taxes d'affaires	11	
	12	

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	175 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2025

Non audité	Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
1		x	/100 \$				
Taxe foncière générale (taux unique)							
Taxe foncière générale (taux variés)							
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle							
2	7 237 600 x	0,569/100 \$	41 189				
3	2 575 042 360 x	0,4450/100 \$	11 457 819				
4	17 258 540 x	2,5040/100 \$	432 154				
5	x	/100 \$					
Terrains vagues desservis							
6	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels							
7	16 095 200 x	0,8558/100 \$	138 336				
8	x	/100 \$					
Immeubles forestiers							
9	x	/100 \$					
10			12 069 498 (	) (			12 069 498
Taxes spéciales							
11	2 615 633 700 x	0,0576/100 \$	1 505 769				
Service de la dette (taux variés)							
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle							
12	x	/100 \$					
(résidentielles et autres)							
13	x	/100 \$					
Sous-catégories résidentielles							
14	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels							
15	x	/100 \$					
Immeubles industriels							
Terrains vagues desservis							
16	x	/100 \$					
Immeubles non résidentiels							
17	x	/100 \$					
Autres							
18	x	/100 \$					
Immeubles forestiers							
19	x	/100 \$					
20			1 505 769 (	) (			1 505 769

Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentielles ou non résidentielles, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité
Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels
(montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	180,00 \$
Égout	2	\$
Eau et égout	3	\$
Traitement des eaux usées	4	\$
Matières résiduelles	5	260,00 \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code	Préciser
Forêt du Grand Coteau	6.1 41,0000	7 - autres (préciser)	unitaire
Acquisition terrain FGC - préservation	6.2 13,0000	7 - autres (préciser)	unitaire
Matières résiduelles - condo	6.3 81,0000	7 - autres (préciser)	unitaire
Matières résiduelles - variable	6.4	7 - autres (préciser)	Tranches variables
Assainissement commerce - fixe	6.5 238,0000	7 - autres (préciser)	unitaire
Assainissement commerce - variable	6.6 0,3430	7 - autres (préciser)	Mètres cubes
Eau compteur - variable	6.7	7 - autres (préciser)	Tranches variables

Données Prévisionnelles

Répartition des Revenus de Taxes par Catégories d'Immeubles
Exercice se terminant le 31 décembre 2025

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	1	500 111			140 088
De secteur	2				
Autres	3				
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	4				131 309
Autres	5	38 270			1 952
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	6				
Autres	7				
	8	538 381			273 349

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
 RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité			Immeubles forestiers	Résiduelle		Total
				Résidentielles	Agriculture Résidences	
Taxes sur la valeur foncière						
	1			13 579 877		14 220 076
	2					
	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
	4			148 491		279 800
	5			2 571 781		2 612 003
Taxes d'affaires						
	6					
	7					
	8			16 300 149		17 111 879

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les mesures fiscales suivantes?

a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM

- Pour la taxe foncière générale
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV

1 ☒ ☐2 ☐ ☒

b) Une ou des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle en vertu des articles 244.64.8.1 à 244.64.8.10 LFM

3 ☒ ☐

- Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

1 à 2 logements : 2 456 088 060 \$ (0.4437\$) et Condos : 118 954 300\$ (0.4709\$) et Résiduelle : 7 237 600 \$ (0.5691\$)

c) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM

4 ☐ ☒

- Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

d) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et/ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM

5 ☐ ☒

- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

e) Division du territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale en vertu des articles 244.64.10 à 244.65.26 LFM

6 ☐ ☒

- Pour chaque secteur, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

f) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM

- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels
- Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2025 :
- Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2025 :

7 ☐ ☒8 ☐ ☒9 ☐ ☒

10 _____ \$

11 _____ \$

g) Octroi d'un dégrèvement ou application d'une majoration en vertu des articles 253.36 à 253.53 LFM

12 ☐ ☒

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

- h) Imposition d'une taxe supplémentaire sur les terrains vagues non desservis dans tout périmètre d'urbanisation en vertu des articles 244.65 à 244.67 LFM

13 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total prévu en 2025

14 _____ \$

- Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté.

2. Données requises aux fins du calcul du taux global de taxation

Taux unique ou taux sectoriel uniformisé

Taxe foncière générale

15 _____

Taxes spéciales

Service de la dette

16 0,0576

Activités de fonctionnement

17 0,0247

Activités d'investissement

18 _____

Taux de la catégorie/sous-catégorie résiduelle ou taux de base uniformisé

Taxe foncière générale

19 0,5691

Taxes spéciales

Service de la dette

20 _____

Activités de fonctionnement

21 _____

Activités d'investissement

22 _____

3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?

23 ☐ ☒

4. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 :

a) une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM

24 ☐ ☒

b) une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM

25 ☐ ☒

- Si oui, pour chaque taxe imposée, décrire sa catégorie, son assiette d'application et son taux adopté.

5. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2025 pour des exploitations agricoles enregistrées?

26 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant.

27 _____ \$

6. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)

28 _____ \$

7. Date d'adoption du budget par le conseil

29 2024-12-10

8. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)

30 20 946 862 \$

9. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget

31 1 971 577 \$

10. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget

32 _____ \$

11. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget

33 _____ \$